

Interpellation de M. Minet : À quand une caserne flambant neuve ? Si on peut dire !

M. Minet rappelle qu'au lendemain des fêtes, la presse a évoqué l'état pitoyable de la caserne des pompiers de l'avenue de la Chênaie. Quoique la responsabilité en cette matière incombe à la Région et non à la commune, le Bourgmestre doit naturellement veiller à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique et donc demeurer en alerte face à cette situation dangereuse. Les citoyens, quant à eux, doivent être rassurés tout de suite.

Cependant, les installations électriques sont considérées comme des plus dangereuses !

Les infrastructures vétustes entraînent des situations surréalistes : si les portes grincent, les fenêtres, elles, ne ferment pas correctement ; le dortoir des pompiers est loin d'être reposant ; le four à gaz de la cuisine ne fonctionne que si les pompiers brûlent un papier pour l'allumer.

Enfin, des pompiers ont frôlé l'intoxication au monoxyde de carbone. En effet, vu que le chauffage était cassé, ils sont restés plusieurs semaines sans chaleur, et l'utilisation du groupe électrique les a intoxiqués. Un pompier a d'ailleurs dit, non sans humour : « Heureusement, on n'a pas de détecteur de fumée ici ! ». Si quelques travaux sont effectués dans la caserne, ils ne correspondent malheureusement pas aux priorités définies par les pompiers.

Le groupe Ecolo est bien conscient du fait que cette situation ne relève pas des obligations de la commune mais bien de celles du secrétariat d'Etat en charge de la lutte contre l'incendie, qui, à ce qu'il paraît, travaillerait depuis plusieurs mois pour établir une stratégie de rénovation des casernes, étalée sur plusieurs années en fonction du degré d'urgence des problèmes. Un montant de 100.000 € serait prévu pour rénover la caserne de la Chênaie.

M. Minet souhaiterait obtenir des renseignements sur les démarches entreprises par la commune auprès des autorités compétentes, et notamment de la Région, pour mettre fin dans les plus brefs délais à cette situation surréaliste et redoutable et éviter ainsi de « mettre le feu à la baraque » !

Le Collège pourrait-il indiquer l'état d'avancement du projet d'installation d'un nouveau poste au Bourdon ? Est-ce toujours d'actualité et, si c'est le cas, selon quelles modalités ?

M. le Président précise que le SIAMU (Service d'incendie et d'aide médicale urgente) a sollicité les services d'un bureau de recherches afin de déterminer une nouvelle localisation pour le poste des pompiers. Lors d'une rencontre avec des membres de ce bureau en compagnie de l'architecte directeur du service de l'Urbanisme, M. le Président a évoqué tous les sites physiquement imaginables pour une implantation de ce poste à Uccle. Les lieux qui pourraient être choisis ne sont pas extrêmement nombreux et requièrent l'accord des propriétaires. Les pompiers souhaitent occuper une position centrale, à Forest, Ixelles ou dans la partie nord d'Uccle, dans la mesure où le poste considéré doit desservir plusieurs communes bruxelloises. L'implantation sur le site Illochroma est tout à fait possible, mais pose un certain nombre de difficultés en raison de la complexité de sa situation juridique. En effet, le Plan particulier d'affectation du sol (PPAS) approuvé par le Conseil communal et le gouvernement régional autorise une éventuelle implantation à cet endroit mais n'y oblige en aucun cas le propriétaire. Quoiqu'il en soit, vu que toutes les données pertinentes ont été référencées, M. le Président espère qu'une solution parviendra à être dégagée.

M. Bruylant, actif dans un service de pompiers, signale que ses collègues se plaignent depuis des années de cette situation auprès de leur hiérarchie, sans que celle-ci ne consente à réagir. Il précise en outre que le problème des pompiers uclois ne se limite pas à la vétusté des bâtiments. En effet, l'absence d'auto-échelle dans le secteur risque de s'avérer périlleuse dans le cas où les circonstances d'un incendie exigeraient l'intervention d'un tel véhicule. S'il fallait effectuer un sauvetage au 5ème ou au 6ème étage d'un immeuble, il faudrait faire appel au poste de pompiers situé chaussée de Mons à Anderlecht, à celui de Delta ou encore à l'état-major du centre-ville pour bénéficier d'une auto-échelle, ce qui entraînera un trajet deux à trois fois supérieur à la moyenne. M. Bruylant conçoit très bien que les dimensions du bâtiment ne sont pas compatibles avec le volume d'une auto-échelle et que la commune n'est pas responsable des problèmes

actuels. Il estime néanmoins que certains membres du Conseil communal disposent de relais à la Région qui devraient être suffisants pour permettre un déblocage de la situation.

M. le Président précise que ce dossier, pour lequel des crédits ont été prévus à la Région, est traité désormais par des opérateurs professionnels du secteur concerné. Le Collège veillera à faire preuve de vigilance car la situation décrite par M. Bruylant, qui n'est pas nouvelle, demeure préoccupante.